

ÉDITION SPÉCIALE

VILLE DE

Beaufort-en-Anjou

HORS SÉRIE CRC ANNÉE 2024

RÉUNION PUBLIQUE
vendredi 13 septembre
à 19h dans les Halles

**RAPPORT DE LA CHAMBRE
RÉGIONALE DES COMPTES**
LES ÉLUS VOUS EXPLIQUENT TOUT...

WWW.BEAUFORTENANJOU.FR



Appli Beaufort



Twitter



Instagram



facebook



YouTube



Beaufort-en-Anjou

Éditorial

Alain Dozias, maire de Beaufort-en-Anjou

Objectif, redresser les comptes de la commune



En 2023, nous avons été dans l'obligation d'augmenter les impôts fonciers pour équilibrer le budget, qui ne présentait pas de dépenses supplémentaires par rapport à 2022. Pour l'expliquer, nous avons réalisé un supplément au Trait d'Union, notre bulletin municipal et une réunion.

Nous avons fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2018 à 2023. Son rapport a été rendu public au Conseil municipal du 1^{er} juillet. Il explique beaucoup de choses qui permettent de comprendre la raison de l'augmentation des impôts fonciers et le redressement des comptes en cours, lequel continuera sur les années à venir. Pour la parfaite information des familles et comme nous l'avons fait pour l'augmentation des impôts, nous avons jugé utile de produire ce supplément au Trait d'Union de cet automne et d'organiser une réunion. Ce supplément présente les recommandations (=obligations) que la CRC a émises auxquelles nous devons répondre. Le travail avait déjà commencé en matière de gestion des finances et nous poursuivons pour tous les autres sujets. Ce document constitue une bonne introduction à la lecture du rapport de la CRC que vous trouverez en flashant le QRcode ci-joint, ou à cette adresse internet :

www.ccomptes.fr/fr/documents/70479

À terme, ce travail produira de l'efficacité dans nos dépenses de fonctionnement, dans notre gestion du personnel et de notre patrimoine. Il contribuera fortement aux redressements des comptes pour nous permettre d'investir de nouveau, par exemple : dans l'accessibilité des bâtiments, la liaison cyclable Beaufort-La Ménitrie, le remplacement de l'école du château, le maintien de notre patrimoine... Venez à la réunion publique d'information le 13 septembre à 19h dans les halles.

Ville de Beaufort-en-Anjou

16, rue de l'Hôtel de Ville - CS70005 - Beaufort-en-Vallée - 49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 74 60 - maire@beaufortenanjou.fr - www.beaufortenanjou.fr

Hors-série spécial CRC 2024 de la ville de Beaufort-en-Anjou

Directeur de la publication : Alain Dozias, Maire / Rédaction : Ville de Beaufort-en-Anjou

Création et conception : © ville de Beaufort-en-Anjou - Contact : communication@beaufortenanjou.fr

Impression : Artesienne Liévin - 03 21 72 78 90 - Magazine imprimé à 3600 exemplaires sur papier PEFC

N° ISSN 2677-233X - Dépôt légal : août 2024

© Photos et illustrations : Ville de Beaufort-en-Anjou/Adobe stock

SOMMAIRE

3 LE CONSTAT DES COMPTES ET DE LA GESTION



4 LA SYNTHÈSE DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

5 LES 12 RECOMMANDATIONS LES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES

7 LA STRATÉGIE POLITIQUE POUR BEAUFORT-EN-ANJOU

À noter



RÉUNION PUBLIQUE

vendredi 13 septembre à 19h

Aux Halles, place Jeanne de Laval

CONSULTEZ À TOUT MOMENT LE RAPPORT COMPLET DES 74 PAGES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES



www.ccomptes.fr/fr/documents/70479

Le rapport est également consultable en version papier sur demande à l'accueil de la mairie de Beaufort-en-Vallée.

SUIVEZ-NOUS



Appli Beaufort



Instagram



facebook



YouTube

“ Le constat des comptes et de la gestion”

La Chambre régionale des Comptes (CRC) a constaté l'insincérité des comptes dans les budgets de la commune pour la période de 2018 à 2023

12 recommandations et plusieurs dizaines de préconisations émises par la CRC des Pays de la Loire

Règlementairement - Les conditions du contrôle des comptes et de l'examen de la gestion des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont fixées par les articles L.211-3 et suivants du Code des juridictions financières (CJF).



La Chambre régionale des Comptes est une juridiction financière indépendante composée d'un président, de magistrats, de vérificateurs, d'un procureur financier, d'un greffe et de services supports.

Elle a pour missions de contrôler les comptes et examiner la gestion des gestionnaires publics, contrôler les actes budgétaires et évaluer les politiques publiques.

La Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire a contrôlé les comptes et la gestion de la commune de Beaufort-en-Anjou pour la période 2018 à 2023. À la suite de la présentation du rapport d'observations définitives en séance du conseil municipal du lundi 1^{er} juillet, les élus de Beaufort-en-Anjou souhaitent vous présenter une synthèse de ce document.

Le contrôle effectué de juin à novembre 2023 a porté sur la gouvernance et l'organisation, le contrôle interne des principaux processus, la fiabilité des comptes et la situation financière de la commune. Il

a été conduit et réalisé par 1 magistrat et 2 vérificatrices. 7 questionnaires ont été reçus, 143 questions ont été posées et 2299 pièces ont été transmises par les services de la collectivité de Beaufort-en-Anjou.

**“Le contrôle de la CRC pour Beaufort-en-Anjou c'est :
7 questionnaires - 143 questions - 2299 pièces transmises.”**

12 recommandations et 61 préconisations ont été émises par la Chambre régionale des comptes. Elles portent sur les thématiques suivantes : la gouvernance, les finances, la commande publique, les ressources humaines, la gestion du patrimoine immobilier et la stratégie foncière.

Recommandation = obligation

“ La synthèse, période de 2018 à 2023 du rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) ”

CONSULTEZ LE RAPPORT
COMPLET DES 74 PAGES DE
LA CHAMBRE RÉGIONALE
DES COMPTES ↓



État des lieux de la commune, les insuffisances identifiées par la Chambre régionale des comptes

Tous les éléments présentés sont extraits du rapport de la Chambre régionale des comptes.

Un environnement intercommunal source de risques juridiques et financiers,

Le cadre juridique de l'Entente-Vallée insuffisamment précis, fait peser des risques financiers sur la commune qui se trouverait, en cas de retrait d'une ou plusieurs communes, dans la situation d'assumer les dépenses sans les recettes correspondantes.

Son fonctionnement a bien été amélioré : 5 réunions des maires en 2023 contre 1 entre 2018 et 2022.

La gouvernance et le contrôle interne doivent être renforcés,

Le processus décisionnel n'était pas suffisamment abouti pendant une partie de la période sous contrôle. L'information financière et budgétaire portée à la connaissance des élus est insuffisante. La commune ne s'est pas donnée les moyens de se conformer aux principales règles comptables et financières.

Le contrôle interne s'avère lacunaire ce qui a généré des surcoûts et des risques juridiques importants.

La gestion immobilière est défaillante,

La commune dispose d'un patrimoine immobilier et foncier particulièrement important alors que ses capacités financières sont limitées. Aucune stratégie n'a été formalisée et les moyens consacrés à l'entretien et aux grosses réparations sont insuffisants. Dans ce contexte, l'acquisition du site "Le chanvre" en 2021, pour un coût de 1,25 million d'euros interroge. L'impact sur les finances n'a pas été mesuré.

La piscine Pharéo, un équipement de nature intercommunale qui pèse sur les comptes,

La Chambre recommande à la commune de se rapprocher de la communauté de communes et des communes de l'Entente-Vallée pour transférer la gestion de la piscine.

Durant la période sous contrôle, le suivi du délégataire par la commune a manqué de rigueur.

Les comptes sont insincères, faussant l'appréciation de la situation financière,

Les comptes de la commune ne donnent pas une image fidèle de sa situation financière. Cette insincérité a eu un impact direct sur la situation financière de la collectivité. En 2023, la commune a dû payer plus de 142 000€ de factures correspondant à des commandes dont les crédits n'avaient pas été engagés.

La commune a passé des commandes sans s'assurer de disposer des fonds.

Une situation financière dégradée qui appelle des mesures de redressement,

La dégradation de la situation financière de la commune est apparue nettement dans les comptes en 2022. Le redressement des comptes appelle des décisions difficiles. À compter de 2024, la commune doit inverser les tendances lourdes quant à la formation de son épargne de gestion (recettes moins dépenses supérieure à zéro). Toutefois, des signes avant-coureurs auraient pu être mieux pris en compte.

Une dette élevée et risquée qui limite les marges de manœuvre.

Les 12 recommandations et 61 préconisations du rapport de la CRC

Des actions ont déjà été réalisées, d'autres sont en cours de traitement.

Le travail de fond que la collectivité a enclenché depuis le mois de janvier 2023 répond aux injonctions émises par la Chambre régionale des comptes.

01

Proposer aux communes de l'Entente-Vallée une convention cadre pluriannuelle qui sécurise financièrement la commune sur les recettes.

LE DOSSIER EST DÉJÀ EN COURS DE TRAVAIL. Les 4 maires de l'Entente-Vallée travaillent sur une nouvelle convention pour application au 1^{er} janvier 2025. Depuis 2023, 6 réunions des maires ont eu lieu.

Afin de garantir aux habitants du territoire un service commun dans les domaines du social, de l'enfance-jeunesse et de la culture, les communes de Beaufort-en-Anjou, La Ménitrie, Les Bois d'Anjou et Mazé-Milon ont créé un partenariat. Sa gestion a été confiée à la commune de Beaufort-en-Anjou. La convention cadre fixe les règles de fonctionnement.

02

Formaliser, dans le règlement intérieur de l'assemblée, les procédures de prévention des conflits d'intérêts et prendre des arrêtés déterminant les questions pour lesquelles les personnes intéressées doivent s'abstenir d'exercer leurs compétences (décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014).

LA PROCÉDURE SERA FINALISÉE AU 30 JUIN 2025.

La commune doit établir de manière formelle ce qu'elle pratique déjà avec la réalisation de documents administratifs. Un nouvel organigramme a été produit.

Exemple : si un élu siège au bureau d'une association (ou a un lien direct avec sa famille), il ne peut pas prendre part au vote d'une subvention pour l'association qu'il représente.

03

Formaliser les lignes directrices de gestion (LDG) conformément aux articles L. 413-1 à L. 413-3 du code général de la fonction publique afin de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

LES LDG SERONT PRODUITES POUR LE 30 JUIN 2025.

Beaufort-en-Anjou doit s'organiser pour avoir une gestion prospective des emplois et donc des charges associées.

Les lignes directrices de gestion déterminent, pour la collectivité, sa stratégie pluriannuelle en ressources humaines. Elle en fixe les orientations en matière de gestion, notamment promotion et valorisation des parcours professionnels.

04

Élaborer des outils de pilotage de la masse salariale permettant d'identifier les facteurs d'évolution externes et les facteurs d'évolution propres à la collectivité.

LE DOSSIER EST EN COURS, IL SERA PRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2024.

Actuellement, un suivi de la masse salariale est réalisé chaque mois. La collectivité se dote d'un outil qui lui permettra de gérer sa masse salariale de manière prospective (anticiper sur l'avenir).

05

Recenser les besoins d'achat de manière à s'assurer du respect des principes d'égalité de traitement, de liberté d'accès et de transparence des procédures de l'article L. 3 du code de la commande publique.

LE DOSSIER SERA ENGAGÉ PROCHAINEMENT AVEC UNE ÉCHÉANCE AU 30 JUIN 2025.

La collectivité doit formaliser les besoins d'achat afin de respecter les règles de la commande publique et obtenir des conditions financières plus avantageuses.

Il s'agit de recenser les familles d'achats non couvertes par des marchés et mettre en œuvre les procédures requises par les textes en conséquence.

06

Formaliser les procédures applicables en matière d'octroi et de contrôle des subventions versées et valoriser les prestations en nature.

CE DOSSIER EST OUVERT ET DEVRAIT ÊTRE FINALISÉ À LA FIN DE L'ANNÉE.

La collectivité va définir et mettre en place des critères objectifs et quantitatifs pour l'attribution des subventions aux associations. Elle mettra également en œuvre une procédure de contrôle de l'utilisation des fonds versés. Enfin, la commune valorisera dans ses comptes, les prestations en nature.

07

Se rapprocher de la Communauté de communes ou des communes de l'Entente-Vallée pour transférer la gestion de la piscine.

ÉCHÉANCE FIXÉE À L'AUTOMNE 2024.

La CRC pointe la vocation intercommunale de Pharéo en invitant la commune à transférer la gestion en intercommunalité afin de moins peser financièrement sur la commune.

08

Achever les travaux de rapprochement des états de l'actif de l'inventaire afin de les rendre exhaustif dans le cadre du passage à la M57.

CETTE RECOMMANDATION SERA RÉALISÉE D'ICI LA FIN 2024.

L'inventaire des biens d'une commune constitue une obligation comptable. Ces travaux garantissent la fiabilité des comptes de la commune. La M57 est la référence comptable de la collectivité.

09

Revoir le schéma d'imputation comptable conformément aux dispositions de l'instruction M57 pour retracer la dette due dans le cadre des travaux du SIEML et du bail emphytéotique pour la gendarmerie.

L'ÉCHÉANCE A ÉTÉ FIXÉE POUR L'EXERCICE 2025.

La commune doit identifier ses prêts et les flécher aux bonnes imputations comptables afin de connaître l'endettement réel de la collectivité.

L'imputation comptable est une technique qui consiste à attribuer un compte à une opération selon une classification appropriée.

10

Formaliser un plan pluriannuel d'investissement et y associer un plan pluriannuel de fonctionnement.

CE DOSSIER A ÉTÉ LANCÉ À L'ÉTÉ 2024.

Outil essentiel pour assurer la stratégie financière de la collectivité, il sera présenté au conseil municipal lors du vote du budget 2025.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil de planification financière. Il permet de planifier les projets sur le long terme (travaux de voirie, construction d'une école...). Il est associé au plan pluriannuel de fonctionnement qui prévoit les dépenses courantes (salaires des agents, électricité, entretien...), mais aussi les recettes (subventions...).

11

Réaliser une revue des dépenses de fonctionnement en réinterrogeant systématiquement le besoin et en diminuant le coût à chaque fois que cela est possible (mise en concurrence, réorganisation...).

CETTE RECOMMANDATION SERA RÉALISÉE POUR LE BUDGET 2025.

Il s'agit en particulier de rationaliser l'ensemble des dépenses de la collectivité et de s'interroger sur leur nécessité.

12

Réaliser une revue des recettes de fonctionnement et d'investissement potentielles en sollicitant les financeurs (Région, Département, État...).

LE DOSSIER EST OUVERT AVEC UNE ÉCHÉANCE FIN 2026.

La collectivité mettra en place une procédure pour percevoir toutes les recettes de fonctionnement auxquelles elle peut prétendre. Elle sollicitera des subventions systématiquement pour ces projets d'investissement.

Une dette grise qui s'accroît un paramètre à prendre en compte

La Chambre observe que l'insuffisance des moyens consacrés à l'entretien et aux grosses réparations peut générer des risques pour les utilisateurs et conduire à des surcoûts lorsque les travaux s'imposent en urgence.

Ces surcoûts peuvent être qualifiés de dette grise. La dette grise de la commune est particulièrement élevée. Elle comprend les coûts liés aux besoins de rénovation du patrimoine historique, à la reconstruction de l'école du château, au plan

de maintenance à mettre en place et à la mise en conformité en matière d'accessibilité. Elle concerne également la restauration de l'Hôtel-Dieu et de l'église Notre-Dame,

la surveillance des ruines du château, le remplacement des huisseries, l'entretien des toitures, des rues et des aires de jeux, mais aussi, les travaux de réparation et le remplacement du parc véhicule, chaudières et autres appareils. Il s'agit également de mettre aux normes en vigueur les bâtiments.

“La dette grise représente les investissements à faire pour entretenir, moderniser ou améliorer les infrastructures et équipements publics”.

La collectivité met en place un plan d'action pour répondre aux recommandations et aux préconisations de la CRC.

Il a été présenté en Conseil municipal du 1^{er} juillet 2024.

Stratégie politique et redressement des comptes

La stratégie politique vise au redressement des comptes de manière à générer de l'autofinancement permettant d'investir pour l'avenir.

Tous ces coûts liés au maintien du niveau de services proposés à la population doivent être intégrés dans le budget prévisionnel. Il faut veiller à ce que les choix d'investissement ne soient pas disproportionnés par rapport aux moyens financiers disponibles et aux besoins réels des habitants de Beaufort-en-Anjou. Les recommandations faites par des juges experts en audit financiers seront à suivre sur plusieurs mandats, bien au-delà de l'année 2026.



Documentation

Vous pouvez consulter, à tout moment, le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes.

Il est consultable via ce QrCode au bas de cette page, sur le site internet de la commune en rubrique « Vie municipale / Le Conseil municipal », en version papier sur demande à l'accueil de la mairie ou en saisissant ce lien dans la barre de recherche.



www.ccomptes.fr/fr/documents/70479

Pour aller plus loin

RÉUNION PUBLIQUE

Vendredi 13 septembre à 19h

Aux Halles, place Jeanne de Laval

Les élus municipaux souhaitent que vous soyez régulièrement informés de la situation de la commune. Lors de ce rendez-vous, ils vous présenteront la synthèse du rapport de la CRC, les actions faites, celles engagées et à venir.



LIVE

La réunion sera filmée en Facebook Live

Mais aussi...

Vous avez des questions, venez rencontrer les élus.

Des permanences citoyennes du Maire sont proposées tous les samedis matin* de 10h à 12h en mairie.

* Sauf annulation exceptionnelle (l'information est spécifiée en page agenda du site internet de la ville).



BEAUFORT
— EN ANJOU —

Ville de Beaufort-en-Anjou

16, rue de l'Hôtel de Ville - CS70005
Beaufort-en-Vallée - 49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 74 60 - mairie@beaufortenanjou.fr
www.beaufortenanjou.fr

Rémi Godard, 1^{er} adjoint chargé des Finances de Beaufort-en-Anjou.



Le rapport de 74 pages de la Chambre régionale des Comptes, présenté au Conseil Municipal début juillet, retrace pour la période 2018 jusqu'à début 2023, dans de nombreux domaines, les activités des différents Conseils municipaux et des Maires associés.

Les nombreuses alertes financières et organisationnelles formulées ces 18 derniers mois au Conseil Municipal par la Majorité Municipale sont reprises, explicitées de façon claires et précise dans ce document. D'autres sont venues s'ajouter.

Je vous invite à lire ce rapport dans sa totalité. Celui-ci nous éclaire, nous habitants et habitantes de Beaufort en Anjou, de façon impartiale et complète.

Je ne me réjouis pas et les membres de la Majorité Municipale ne se réjouissent pas non plus d'avoir eu raison sur le fond en vous présentant nos différentes analyses des comptes de la Collectivité et des alertes formulées lors des Conseils Municipaux précédents sur l'état des comptes et de la Commune.

Celles-ci impactent, depuis notre élection, le bon fonctionnement de notre Collectivité et nous empêchent de mettre en place les nombreux investissements qui seraient nécessaires pour répondre aux besoins des Beaufortais.

Le travail de fonds que nous menons depuis le mois de janvier 2023 et que nous allons devoir continuer à mener répond aux injonctions émises par la chambre Régionale des Comptes.

Ce travail était nécessaire avant la publication de ce rapport, il est maintenant incontournable.

Nous travaillons déjà à la résolution des 12 recommandations et 61 injonctions émises avec Madame Isabel GILG Directrice générale des Services et les Agents de la Ville concernés.

A date, 21 actions sont déjà finalisées, 16 sont engagées, 36 devront dans les semaines à venir être engagées.

L'équipe Municipale en place est de nouveau prête à faire face à l'adversité et à ce surcroît de travail qui va emmener notre Commune vers l'excellence.

C'est le vœu que je formule.